

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BROMES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – 2026/24**

**OBJET : VOTE DES TAUX CONTRIBUTIONS
DIRECTES**

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril
à dix huit heures
le conseil municipal de la commune de
SAINT MARTIN DE BROMES régulièrement
convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Madame DÉPIEDS Laurence - Maire

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTE :	
POUR :	15
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Etaient présents : Mme BOCKTAELS Marie-Lise, DANTARD Anaïs,
GOSSMANN Lucie, PIANETTI Laurence, PIANETTI Nicole, WEBER Catherine
Mrs BOUGE Jean-Michel, DÉPIEDS Michel, KNORR Alain, MATÉO Robert,
PIECHON Bernard, ROHR Alain

Absents excusés : Mme CHONG Mireille ayant donné pouvoir à Mme GOSSMANN Lucie
M. AILLAUD Yves ayant donné pouvoir à Mme DÉPIEDS Laurence

Mme DANTARD Anaïs a été élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les taux des diverses taxes des contributions directes doivent être votées et portées sur l'état 1259.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire, vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2026 portant les bases prévisionnelles pour 2026, vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

VOTE les taux des diverses taxes comme ci-dessous :

Taxes	Bases notifiées	Taux VOTE	Produit correspondant
Taxe Foncier bâti	755 400	39.80	300 649
Taxe Foncier non bâti	14 600	87.86	12 828
Taxe Habitation	260 900	11.53	30 082

La présente délibération est transmise au représentant de l'état dans le département conformément à l'article 2131-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR COPIE CONFORME
MADAME LE MAIRE
DÉPIEDS Laurence**

